



Procès-verbal du Comité directeur du CRE Provence

Etaient présents :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Sonia BARTHELEMY - Olivier CHAPUIS - Franck DAVID - Marianne DELPRAT - Michel DURAND - Nançy GUYON - Marie-Jeanne JOUBERT - Steve LATRUFFE - | <ul style="list-style-type: none"> - Cristina LE GALL FERRATON - Dominique LEGOY - Philippe LOITIERE - Françoise MOYA - Xavier NOEL - Fabien RIVERA - Julie RIVERA - Jean-Claude SAVOURNIN |
|--|--|

Dans le cadre de la réforme territoriale, le CRE Provence s'est engagé dans une procédure de fusion avec le CRE Côte d'Azur afin de faire correspondre leur territoire avec le ressort territorial des nouvelles régions administratives conformément à la demande du Ministère des sports.

En vertu de l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015, le traité de fusion et ses annexes doit être adopté par chacun des Comités directeurs des CRE/CRTE partis à la fusion. Cette adoption doit intervenir *a minima* 2 mois avant que le traité de fusion soit présenté aux membres de l'Assemblée générale du CRE/CRTE.

Ordre du jour :

- Arrêt du traité de fusion entre le CRE Provence et le CRE Côte d'Azur et ses annexes.
- Proclamation de la date, du lieu, des modalités de vote et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'approbation de la fusion (articles IX, X et XI des Statuts et article 4 du RI)
- Constitution de la Commission de surveillance des opérations de vote et nomination de son président conformément aux statuts du CRE (article XVIII des Statuts et article 5.3 et 8 du RI). *Les votes sur des personnes se déroulent à bulletin secret.*

Première résolution

Le Comité directeur arrête le traité de fusion et ses annexes.

Cette résolution est adoptée à 7 voix « pour » et 0 voix « contre » sur un total de 7 voix exprimées.



Deuxième résolution

Le Comité directeur valide la dissolution de l'Union Equestre PACA .

Cette résolution est adoptée à 7 voix « pour » et 0 voix « contre » sur un total de 7 voix exprimées.

Troisième résolution

L'Assemblée générale d'approbation de la fusion se déroulera le 9 novembre 2017 au CREPS d'Aix en Provence. Si le quorum n'est pas atteint, la 2nde AG se déroulera le 16 novembre 2017 dans les locaux du CRE Provence.

Le lieu de l'AG sera identique pour l'ensemble des CRE/ CRTE concernés par la fusion et se déroulera à : CREPS d'Aix en Provence

Le vote se déroulera par correspondance et sur place au moyen d'un vote électronique.

L'ordre du jour sera :

- *Adoption du traité de fusion de ses annexes
- *Approbation des comptes arrêtés au 31 août 2017 et intégrés dans le traité de fusion
- *Adoption du rapport moral du millésime 2017

Cette résolution est adoptée à 7 voix « pour » et 0 voix « contre » sur un total de 7 voix exprimées.

Quatrième résolution

Le Comité directeur désigne, à bulletin secret et parmi les membres de l'Assemblée générale, les personnes ci-dessous pour siéger dans la Commission de surveillance des opérations de vote :

- * Sophie CATALAN (1 membre au titre du fléchage « cheval »)
- * Nicolas DEREYMES (1 membre au titre du fléchage « poney »)
- * Jean-Claude DUTOIT (1 membre au titre du fléchage « tourisme »)

Sophie CATALAN est nommée par le Président du CRE Provence « Président de la Commission de Surveillance des opérations de vote. ».

Cette résolution est adoptée à 7 voix « pour » et 0 voix « contre » sur un total de 7 voix exprimées.

A Aix en Provence

Le 04/09/2017

Signature du Président

